



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 56168

Texte de la question

M. Jacques Barrot appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les modifications qui pourraient être apportées au financement des formations préparant au diplôme d'Etat d'infirmier. Au moment où le manque d'infirmier se fait cruellement sentir, il lui demande s'il n'envisage pas de mettre en place des aides pour les jeunes qui sont amenés à suivre une préparation au concours d'accès aux formations médico-sociales et de modifier le mode de calcul d'attribution des bourses du ministère de la santé. En effet, à revenu égal, un certain nombre d'étudiants qui sont admis dans les instituts de formation de soins infirmiers n'ouvrent pas droit aux bourses du ministère de la santé, alors qu'ils bénéficieraient des bourses de l'enseignement supérieur s'ils étaient inscrits à l'université ou des bourses du ministère de l'agriculture s'ils préparaient un diplôme supérieur agricole. Il lui demande donc si elle n'envisage pas de faire aligner le mode de calcul des bourses du ministère de la santé sur ceux des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, qui sont identiques.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Barrot](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56168

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er janvier 2001, page 21